



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Mäder-Brülhart Bernadette / Bapst Markus
Santé mentale des adolescents germanophones

2019-GC-47

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 28 mars 2019, les députés Bernadette Mäder-Brülhart et Markus Bapst relèvent que la prise en charge psychiatrique des adolescents germanophones présente encore des lacunes. Ils demandent d'établir un rapport décrivant les traitements dispensés dans le nouveau centre stationnaire germanophone du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) à Villars-sur-Glâne, les lacunes qui seront ainsi comblées et les moyens de traitement qui ne seront toujours pas proposés. Ce rapport devrait lister également les offres extracantonales dont les ado-lescents germanophones peuvent bénéficier, si un traitement n'est pas disponible dans notre can-ton. Pour terminer, les députés souhaitent qu'à la place de conventions extracantonales, il soit examiné quelles offres pourraient être développées ou approfondies au niveau du canton, dans un concept global. Le rapport présenterait alors les conditions qui devraient être remplies à cet effet du point de vue du Conseil d'Etat.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les député-e-s Bernadette Mäder-Brülhart et Markus Bapst demandent l'établissement d'un rapport décrivant entre autres les traitements dispensés dans le nouveau centre stationnaire de Villars-sur-Glâne. Le Conseil d'Etat tient à relever que l'ouverture du Centre germanophone du Réseau fribourgeois de santé mentale sur le site de Villars-sur-Glâne en avril 2017 a marqué une étape importante pour la prise en charge psychiatrique de la population germanophone du canton. Dans un premier temps, ce sont un centre de consultations ambulatoires et une clinique de jour de 17 places pour des patient-e-s germanophones qui ont été ouverts.

Cette offre sera complétée en avril 2020 avec le transfert depuis le site de Marsens de 20 lits hospitaliers germanophones, ainsi qu'avec l'ouverture de 10 lits supplémentaires. Une extension de 10 lits en sus sera possible selon les besoins. L'offre du Centre germanophone s'adresse toutefois à des patient-e-s adultes et personnes âgées.

Le Conseil d'Etat est sensible aux questions soulevées par les député-e-s Bernadette Mäder-Brülhart et Markus Bapst et souligne l'importance d'une prise en charge psychiatrique adéquate des adolescent-e-s fribourgeois-e-s germanophones. Via la planification hospitalière, il met tout en œuvre pour assurer cette prise en charge par une offre interne au canton et par l'accessibilité à l'offre extracantonale.

Par ailleurs, une analyse des flux de jeunes patient-e-s fribourgeois-e-s souffrant de troubles du comportement alimentaire (TCA) vers les hôpitaux bernois (nombre, délais d'attente, etc.) est en cours. Elle permettra de déterminer si des conventions doivent être envisagées avec les

établissements bernois et, cas échéant, si celles-ci doivent être mises en œuvre avant la prochaine planification hospitalière.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre en compte le présent postulat.

14 octobre 2019